

SOLIDARITÉ COVID : UN BON DE CHF 20.– POUR CHAQUE MEYRINOIS

© commune de Meyrin



Vous trouverez prochainement des informations pratiques sur ces bons dans le Meyrin Ensemble.

En fin d'année dernière, une motion déposée par Tobias Clerc, au nom des démocrates-chrétiens – vert-libéraux, demandait un soutien à la population en ces temps de Covid. Celui-ci devait prendre la forme de bons d'achat d'une valeur de CHF 40.– au prix de CHF 20.– Ces bons devaient être valables dans les commerces et entreprises de la commune. Approuvée par le Conseil municipal, la motion a été renvoyée au Conseil administratif pour élaborer un projet plus précis.

Soutien aux familles...

Le Conseil administratif a travaillé avec l'administration pour décider des modalités d'utilisation de ces bons. Le projet a ensuite été présenté en commission du Conseil municipal. Le projet élaboré proposait des axes forts : émettre un bon d'achat de CHF 20.– par habitant, et non par foyer. Il s'agissait ici de ne pas prêter les familles nombreuses, d'être équitable pour chacune et chacun.

...et aux commerces impactés

Ces bons devaient en outre soutenir les entreprises impactées par la crise. Soit les entreprises qui ont dû temporairement fermer, car jugées non essentielles à un moment ou l'autre, selon des critères décidés par le Conseil fédéral et précisés par les ordonnances du Conseil d'Etat. A l'issue de discussions, la commission avait approuvé à l'unanimité le projet.

Crédit supplémentaire

La délibération a été soumise au Conseil municipal en mars. L'émission de ces bons représentait pour la Commune la nécessité d'un crédit supplémentaire de CHF 578'780.– Un amendement déposé par le PLR demandait que ces bons soient ouverts à l'ensemble des commerces, ceci incluant l'alimentation. Il a été rejeté par le Conseil municipal. Puis l'ensemble des groupes s'est positionné.

Les Verts ont salué la mesure, modeste réponse aux difficultés rencontrées par les commerces qui ont souffert de la crise, et la mise en place rapide de ce système, invitant la population à faire don des bons aux personnes les plus nécessiteuses, et appelant à d'autres mesures en faveur des entreprises.

Le PLR a affirmé avoir souhaité, avec son amendement, ouvrir plus largement les bons aux promoteurs indépendants, pour permettre aussi en cette période de crise une priorité à l'achat alimentaire ou d'hygiène nécessaire à la population. Il a cependant approuvé le principe important de l'émission de ces bons.

Aux yeux du PDC-VL, le projet proposé repose sur des décisions pertinentes et solidaires. Et si la somme est symbolique, donner ces bons pour chaque membre d'une famille apportera un plus à ceux qui en ont besoin. Il invite les habitantes et habitants à partager ces bons et à en faire bénéficier les commerces qui leurs sont chers.

Pour le PS, face au pouvoir d'achat qui se fragilise, à la situation dramatique au point de vue économique et social, la Commune montre sa solidarité envers la population et le tissu économique meyrinois. Le parti a relevé le bon moyen de distribution trouvé, privilégiant les commerces qui ont souffert.

L'UDC avait laissé la liberté de vote quant à l'amendement, partagée entre certains de ses membres pour qui le choix devait être laissé aux Meyrinoises et Meyrinois, et d'autres pour qui l'acte de soutenir les commerces les plus ébranlés par la crise était au contraire plus important. Le parti a ensuite approuvé l'émission des bons.

Laurent Tremblat est ensuite intervenu au nom du **Conseil administratif**. Il a souligné l'importance de ce geste d'un demi-million de francs, et ses aspects solidaires du projet : une solidarité avec la population et les familles, et vis à vis des commerçants qui ont dû fermer. En enfin une solidarité avec les gens dans le besoin, puisque les bons sont transmissibles.